

## **NOTRE POLITIQUE LINGUISTIQUE**

L'apprentissage des langues est l'affaire de tous les citoyens, tout au long de leur vie.

L'époque où l'apprentissage des langues commençait et finissait à l'école est révolue ; il s'agit d'une activité constante qui devrait exister grâce à des structures et des systèmes cohérents et conviviaux, respectant **la diversité linguistique de l'UE.**

Cependant nous avons constaté que de nombreuses personnes monolingues ne pensent pas que l'apprentissage d'une langue supplémentaire leur serait utile. Ces mêmes personnes pensent également ne pas être capables et craignent que cet apprentissage soit trop cher.

Pour bon nombre de ceux qui ont quitté le système éducatif, l'apprentissage des langues n'a pas bonne presse : ils n'en voient ni l'utilité au quotidien, ni les perspectives offertes.

Il y a donc lieu de s'attaquer à ce manque d'information et à ces interprétations erronées.

Nous pensons que chaque citoyen devrait être **encouragé à continuer l'apprentissage des langues étrangères**, pour son plaisir, pour son épanouissement personnel, pour les voyages à l'étranger, pour nouer de nouvelles amitiés ou simplement pour faire un peu de gymnastique cérébrale.

Il existe de nombreuses manières, institutionnalisées ou non, d'apprendre les langues :

- cours du soir,
- activités culturelles centrées sur la musique, la littérature, l'art ou des films étrangers,
- vacances à l'étranger...

Toutes peuvent se révéler des occasions idéales de se familiariser avec d'autres langues et d'autres cultures, mais à notre avis elles sont loin d'être suffisantes pour créer un environnement favorable à l'apprentissage des langues.

C'est pourquoi nous voulons mettre au point et appliquer une **politique**

**linguistique cohérente et active**, clarifiant son rôle particulier en faveur de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique, tant parmi notre communauté que dans les localités environnantes.

A cet effet, nous souhaitons créer deux systèmes :

1. UN CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES
2. UN RESEAU D'ECHANGES LINGUISTIQUES.

## **1. CREATION D'UN CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES**

### **Une action fondée sur l'intégration .**

Un élément essentiel dans la constitution d'un environnement favorable aux langues est **une vision des langues réellement fondée sur l'intégration**. Le **respect de la diversité des langues** de l'Union Européenne est un principe fondateur de la Communauté Européenne. Les langues européennes sont **égales en valeur et en dignité**, et font partie intégrante de la **culture et de la civilisation européenne**. Tout comme l'ensemble des collectivités européennes devraient garantir le respect de la diversité ethnique et culturelle, elles devraient aussi respecter la diversité des langues parlées.

Les citoyens qui partent s'installer dans un autre Etat membre estiment qu'une **lingua franca** (anglais - voir encadré N° 1) ne suffit pas pour s'intégrer dans la population locale. En outre, si une *lingua franca* peut se révéler utile pour les opérations essentielles, une véritable compréhension mutuelle et une riche appréciation d'autres cultures passent par un contact direct avec les habitants d'autres pays, **par l'appropriation et le partage de leur langue**.

L'apprentissage d'une *lingua franca* seule ne suffit pas.

Nous pensons que **tout citoyen doit être en mesure de communiquer dans deux langues, au minimum, en plus de sa langue maternelle**, afin de construire la « citoyenneté européenne » par laquelle il aura le désir et pourra établir des liens avec ses voisins européens.

L'objectif de notre Centre d'Etudes Linguistiques est que chaque Européen puisse posséder des capacités de communication satisfaisantes dans au moins deux autres langues, sans forcément avoir la même maîtrise que les locuteurs natifs. Cet objectif peut être interprété de différentes manières selon les circonstances particulières : l'apprentissage des langues choisies peut tendre à différents niveaux de maîtrise et s'effectuer sous forme de

combinaisons différentes des quatre aptitudes :

- expression orale
- expression écrite,
- compréhension à l'audition,
- compréhension à la lecture

Ces compétences peuvent s'enrichir au fil du temps, si de nouveaux besoins apparaissent ou que de nouveaux intérêts sont générés.

Chacun peut définir son propre répertoire de compétences linguistiques tout en tendant vers l'objectif général.

Dans un premier temps notre travail consistera à **favoriser l'intégration** des ressortissants des pays membres installés dans la région en facilitant et en améliorant les conditions pour l'apprentissage de la langue du pays membre qui accueille : en l'occurrence le français.

Dans un deuxième temps, nous voulons encourager ces citoyens à inscrire dans notre Centre d'Etudes Linguistiques leurs enfants scolarisés dans la région et possédant déjà une bonne maîtrise du français, afin qu'ils puissent **apprendre la "langue maternelle" de leurs parents**, et pourquoi pas une troisième langue comme l'anglais, reconnu comme *lingua franca*.

Par la suite, nous voulons **encourager les natifs de la région**, monolingues ou bilingues, à s'initier au multilinguisme en apprennent une nouvelle langue étrangère.

En parallèle nous créerons un réseau linguistique des échanges, que nous appellerons "Tandem Européen".

## **2. CREATION D'UN RESEAUX D'ECHANGES LINGUISTIQUES**

Par le "**Tandem Européen**", nous envisageons de **mettre en relation les citoyens européens** souhaitant entreprendre ou poursuivre l'apprentissage d'une langue étrangère, soit par la voix d'un site internet, soit par des rencontres effectives.

Notre site contribuera à la réalisation de l'Europe au quotidien, grâce à une meilleure communication entre les partenaires.

Il garantira une offre d'enseignement ou de formation dans tout une série de langues, compatible avec les besoins futurs des apprenants, pour leur emploi, leurs études et leur épanouissement personnel, en lien avec les besoins de l'industrie et du commerce.

Cet éventail pourrait comprendre des langues "mondiales" majeures, telles

que le chinois, le japonais, l'arabe.

Par ailleurs, nous y développerons un réseau d'informations sur la vie de l'UE.

Ultérieurement nous envisageons la création d'une "Bibliothèque Multilingue" avec un espace "Médiathèque" consacré aux nombreux événements linguistiques et transnationaux.

Nous offrirons ainsi à chaque citoyen le moyen de gérer son temps et ses informations avec efficacité, tout en lui proposant un **espace convivial, virtuel ou réel**, pour cet échange. Ainsi un italien pourra améliorer sa prononciation en français avec un francophone qui souhaite apprendre ou perfectionner ses connaissances de la langue italienne, soit à l'oral, soit à l'écrit.

Aujourd'hui nous comptons sur la précieuse aide des différents **consulats** des pays de l'Union Européenne qui ont reçu avec joie notre proposition de **partenariat**.

Actuellement nous établissons contacts avec les différents consulats pour déterminer l'aide spécifique que nous sollicitons, à savoir:

- Connaître les adresses de tous les ressortissants européens installés en Haute Savoie pour établir notre base de données;
- Etablir un premier contact par intermédiaire du consulat avec ses ressortissants
- Financer les dépenses engagées pour le professeur de langues qui enseignera dans notre Centre d'Etudes Linguistiques.
- Désigner un "parrain" sensibilisé à notre cause pour nous assister dans nos activités annuelles.

De notre côté, nous proposerons l'ouverture d'une **permanence régulière** qui offrira aux correspondants de chaque consulat la possibilité de recevoir ses concitoyens pour toutes sortes de démarches informatives.

C'est pourquoi nous contactons le maire de notre ville afin de solliciter un local suffisamment grand pour accueillir nos bureaux, les salles de classe dans lesquelles nous installerons du matériel informatique, une bibliothèque, et un espace convivial pour notre structure "Tandem Européen".

## LES EUROPEENS SONT MULTILINGUES

Selon un sondage Eurobaromètre, plus de la moitié des citoyens de l'Union sont capables de parler une langue étrangère en plus de leur langue maternelle et, dans certains Etats membres, ce pourcentage atteint pas moins de 98% ; un bon quart des citoyens parlent deux langues étrangères. Si on replace ces chiffres dans un contexte mondial, les personnes plus ou moins bilingues représentent entre la moitié et deux tiers de la population mondiale, et un grand nombre d'individus sont multilingues.

De surcroît, la population est largement favorable au multilinguisme : environ 93% des parents estiment qu'il est important que leurs enfants apprennent d'autres langues ; 71% des Européens considèrent que tout le monde dans L'Union devrait être capable de parler une autre langue européenne et 56% seraient disposés à consacrer un certain temps par semaine à l'apprentissage des langues.

En revanche, les compétences linguistiques ne se répartissent pas équitablement du tout entre les groupes d'âge et les catégories sociales : le groupe d'âge de 15-24 ans comprend un nombre beaucoup plus élevé de personnes possédant des compétences en langues étrangères que le groupe d'âge 25-39 ans, les personnes appartenant à ce dernier groupe étant quant à elles meilleures en langues étrangères que les personnes âgées de 40 à 54 ans, et ainsi de suite. 67% des cadres ont des compétences en langues étrangères, contre 17% de personnes retraitées et 27% de ménagères. En ce qui concerne les différences géographiques, seuls 13% de Danois, de Suédois et de Néerlandais sont unilingues, par exemple, contre 66% de Britanniques.

En outre, l'éventail des langues étrangères maîtrisées par les Européens est très limité : 41% parlent l'anglais, 19% le français, 10% l'allemand, 7% l'espagnol et 3% l'italien. Aucune autre langue n'atteint 1%. Cette gamme étroite de langues étrangères pourrait entraver la capacité des entreprises européennes à réaliser leur plein potentiel dans un marché multilingue.

Qu'en est-il alors de l'anglais ? Il est devenu une *lingua franca* mondiale. Au sein de l'Europe, il progresse rapidement pour devenir la première langue étrangère que les parents choisissent pour leurs enfants. Il supplante les langues traditionnellement enseignées dans les établissements scolaires européens, comme l'allemand, le français, l'espagnol et l'italien, même dans les régions où la première langue étrangère la plus « logique » serait la langue d'un Etat limitrophe. Toute donne à penser que l'enseignement de l'anglais va poursuivre son expansion, sans mesures particulières en ce sens.

Cette évolution comporte des avantages potentiels : si une langue, quelle qu'elle soit, venait à être parlée par une majorité d'Européens, cela signifierait qu'il existerait, pour la première fois, un moyen d'expression partagé, dans toute l'Europe, pour la communication de base, ce qui faciliterait les échanges commerciaux et les déplacements entre les Etats membres.

Cependant, les *lingua franca* montrent leurs limites. Si les citoyens européens n'étaient capables de parler que leur langue maternelle plus une *lingua franca*, les entreprises, les individus et la société y perdraient. Les entreprises ont plus des chances de vendre leurs produits si elles maîtrisent la langue du client ; une *lingua franca ne répondra pas à ce besoin ....*